



PRÉFET DE L'INDRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de La Châtre
Affaire suivie par : Delphine ALAPETITE
Mel : delphine.alapetite@indre.gouv.fr
Tél : 02 54 29 51 82

Compte rendu de la commission de suivi de site

des conditions d'exploitation de la carrière de leptynite et d'amphibolite de la société CARRIERES DE CLUIS, située sur le territoire des communes de MOUHERS et de CLUIS

Le 7 septembre 2023, s'est tenue à Mouhers, la commission de suivi de site des conditions d'exploitation de la carrière de leptynite et d'amphibolite de la société CARRIERES DE CLUIS, située sur le territoire des communes de Mouhers et de Cluis.

Cette réunion était placée sous la présidence de Madame Christelle FUCHÉ, sous-préfète d'Issoudun et de La Châtre.

Les personnes présentes figurent sur l'annexe jointe au présent compte-rendu.

Madame la sous-préfète a remercié les membres présents ainsi que la municipalité de Mouhers pour son accueil.

Madame FUCHÉ a rappelé l'ordre du jour de la commission de suivi :

- Bilan de l'année 2022 portant sur les contrôles et études réalisés, et les résultats obtenus (bruit, poussières, vibration, rejet des eaux) présenté par l'exploitant ;
- Programme prévisionnel des actions devant être réalisées au cours de l'année 2023 présenté par l'exploitant ;
- Bilan des inspections et du suivi des conditions d'exploitation de la carrière par l'inspecteur des installations classées ;
- Questions diverses.

1 – Bilan de l'année 2022 portant sur les contrôles et études réalisés, ainsi que sur les résultats obtenus (bruit, poussières, vibration, rejet des eaux):

L'entreprise a présenté sous la forme d'un diaporama l'ensemble des bilans de contrôles environnementaux réalisés en 2022.

- VOLET POUSSIÈRES

Les contrôles de retombées de poussières dans l'environnement ont été réalisés en 2022 sur 7 points de prélèvement conformément à l'arrêté préfectoral du 30/11/2016.

Jusqu'en 2017, les prélèvements étaient faits sur des plaquettes enduites de colle silicone, posées pendant 14 jours, 6 fois par an, puis envoyés dans un laboratoire.

Depuis 2018, les moyens de vérification ont changé. Les prélèvements se font à l'aide de jauges de type OWEN avec une durée plus longue, à savoir 4 campagnes de 30 jours en 2018 et 2019 et depuis 2020, 2 campagnes de 30 jours.

Ce nouveau système de prélèvement est plus précis et permet de distinguer les poussières qui proviennent de la carrière de celles issues de toute autre activité.

- Les résultats des contrôles effectués en 2022 sont inférieurs à la limite fixée par l'arrêté préfectoral égale à 350mg/m².jour. La valeur limite étant respectée pour chaque point de mesure de type « B », les prélèvements de retombées atmosphériques restent sur un échancier biannuel, soit 2 campagnes pour 2022.

Monsieur BRÉ, riverain de la carrière, s'interroge sur la mesure du mois de juillet et demande pourquoi toutes les mesures n'ont pas été réalisées à cette période.

Les dirigeants de la carrière expliquent que le prélèvement réalisé en mai a été cassé, il a donc fallu en faire un nouveau en juillet dans les mêmes conditions.

L'inspecteur de la DREAL précise que les prélèvements effectués sur les points B sont les plus représentatifs vis à vis de l'exposition des riverains et les plus sensibles. Les mesures aux points B ne sont pas exploitables pour caractériser l'exposition des salariés. Ils sont placés sous les vents dominants. Le point témoin est situé hors vent dominant.

Monsieur BRISSE, riverain demande si les poussières ne sont pas dangereuses pour les riverains et les salariés.

La DREAL rappelle que les nanopoussières ne sont pas captées par les jauges OWEN. Deux campagnes annuelles de 30 jours sont effectuées.

Monsieur CLARET, responsable d'exploitation de la carrière, indique que les salariés portent des masques sur le site parce qu'ils travaillent en milieu fermé avec une grosse concentration de poussières et qu'ils passent des radios des poumons régulièrement. Aucun malade, ni même dans les retraités, ne s'est déclaré. Les salariés sont suivis par la médecine du travail.

Madame la sous-préfète rappelle que lors de la demande d'autorisation d'exploitation, une étude d'impact sur la santé a été réalisée par l'Agence Régionale de Santé.

Monsieur ALLORENT, riverain, montre une photo de la carrière prise le matin et constate un nuage de poussières présent tous les matins pendant une heure. Il précise qu'il a déjà évoqué le problème et déplore que les dirigeants de l'entreprise, reconnaissent la situation mais ne mettent rien en place pour que cela change. Il évoque le fait que les mesures soient mal faites notamment parce que les points de mesures sont mal placés (derrière un relief ou un rideau d'arbres) le plus proche étant à 370 m et le plus loin à 1,5 km. Il s'interroge sur la volonté de l'exploitant de vouloir masquer de mauvais résultats.

De plus, il constate que les secteurs Nord et Nord-Est sont sans surveillance et que les campagnes de mesures sont trop espacées dans le temps.

Enfin, il regrette que l'administration ne réalise pas de contrôle quand le problème est signalé. Il pense donc qu'il ne faut accorder aucune crédibilité à ces mesures qui sont en contradiction avec le ressenti des riverains. Il trouve la réglementation trop laxiste et précise que les habitants de Cluis sont las de s'exprimer, qu'ils ont l'impression de perdre leur temps et que l'administration couvre la carrière.

La DREAL précise que les contrôles sont encadrés et que ce sont des bureaux d'étude spécialisés qui fixent les lieux de prélèvements afin de caractériser l'impact sur l'environnement de l'exploitation. Le plan de surveillance a été validé par la DREAL.

Les gérants de la carrière évoquent le fait que des jauges peuvent être installées à d'autres endroits.

Monsieur ALLORENT souhaite que des caméras soient installées sur le site.

Madame la sous-préfète rappelle que ces contrôles mesurent l'impact sur les riverains et pas sur les salariés de la carrière soumise au code du travail.

Monsieur PORTIER, président de l'association pour la sauvegarde des sites de Cluis, demande qu'il y ait un point de contrôle à proximité du site de Cluis Dessous.

La DREAL précise que le nombre de points de contrôle ainsi que les endroits sont définis par un cabinet d'étude mais que si la carrière le souhaite, il est possible de solliciter le cabinet pour définir de nouveaux lieux de contrôle.

Lors du dossier d'autorisation les points de contrôle ont été vérifiés et redistribués pour que les jauges soient plus déterminantes, avec rose des vents, avec altimétrie du paysage, sur des points représentatifs proches des habitations et le point témoin en situation neutre.

Monsieur AUBARD, riverain précise que le point de contrôle près de sa maison a été déplacé dans un couloir et que sur le mur il y a énormément de poussière.

- Les gérants de la carrière acceptent cette nouvelle étude. Les points de contrôle devront être validés par la DREAL afin que les résultats soient pris en compte réglementairement.

A noter que dans les légendes des différentes diapositives, il faut écrire « Moulin Jallerat » à la place de « Moulin de Jallerat ».

Monsieur CLARET évoque la pression atmosphérique provoquant de l'évaporation et de la condensation pour expliquer que la poussière reste sur le site et forme ce nuage présent le matin. Il rappelle que la carrière a pris beaucoup de mesures pour lutter contre ces poussières.

- L'inspecteur de la DREAL demande s'il est possible de fournir le rapport d'entretien annuel des installations.

Les gérants de la carrière ne détiennent pas ce document mais ils vont demander à l'entreprise qui effectue cet entretien de le fournir.

Monsieur POTIER déplore le fait qu'on ne puisse pas mesurer l'impact des efforts de lutte contre la poussière.

-VOLET EAU

Le taux de Matières En Suspension (MES), le pH, la Demande Chimique en Oxygène (DCO) et les hydrocarbures ont été mesurés au niveau des eaux d'exhaure rejetées dans La Bouzanne. À cette occasion, la température et la modification de la couleur sont mesurées en amont et en aval du point de rejet de la carrière, de même que le taux de MES (mensuellement sur 24H) de façon à détecter un éventuel impact du rejet des eaux de la carrière dans la Bouzanne. Ces mesures mettent en évidence des écarts de faible importance tendant à démontrer l'absence d'influence des eaux rejetées sur la qualité des eaux de la Bouzanne.

Les résultats des mesures sont inférieurs aux seuils autorisés.

Les quantités d'eaux d'exhaure : les résultats des mesures mensuelles des volumes rejetés ne font pas apparaître d'anomalies.

Monsieur BRE riverain, fait remarquer qu'en août il y a des rejets dans une rivière qui ne coule plus. Il s'interroge sur les points d'exhaure 2 et 3.

La carrière précise que ce sont des rejets intérieurs.

- VOLET VIBRATIONS : suivi des tirs de mines.

Les vibrations émises lors des tirs de mines sont contrôlées chez le riverain le plus proche du tir.

26 tirs ont été effectués en 2021. Chaque tir s'accompagne d'une onde de choc qui génère à la fois des vibrations dans le sol et une surpression acoustique (vibration dans les vitres par exemple qui sont plus importantes dans le ressenti).

- Le seuil limite des vibrations émises dans le sol fixé par l'arrêté préfectoral d'autorisation de la carrière est de 7 mm/s. Aucune non-conformité n'a été relevée. L'entreprise souhaite un maximum de tirs entre 0,3 à 3 mm/s.

- VOLET BRUIT / MESURES ACOUSTIQUES

Le seuil limite de la surpression acoustique est de 125 dB. La carrière en interne se donne pour objectif d'être en dessous de 120dB.

Aucun tir n'a eu une surpression acoustique supérieure au seuil.

Les riverains constatent qu'il y a moins de tirs mais qu'ils sont plus gros.

Monsieur ALLORENT constate que même en dessous de 100, les effets sont ressentis.

Monsieur CLARET s'est rendu chez Madame RENAUD, riveraine, dernièrement suite à son appel pour un ressenti plus important que les autres. Le capteur a été déplacé chez cette dame pour le tir suivant.

Il a été convenu avec les riverains qu'en cas de ressenti plus important, ils informent Monsieur CLARET.

Monsieur BRE demande les raisons pour lesquelles il n'y a pas de mesures de bruit.

Monsieur ALLORENT ajoute qu'il était présent lors de ces mesures qui, d'après lui, sont peu représentatives car effectuées derrière une haie et un mur.

Les dernières mesures ont été réalisées en 2021 et ont lieu tous les 3 ans. Les mesures acoustiques sont réalisées dans les conditions réelles d'exposition des riverains ce qui peut expliquer qu'elles soient réalisées à certains endroits derrière une haie... Les mesures acoustiques ne sont pas réalisées pour mesurer le bruit émit directement par l'exploitation et donc évaluer l'impact sur les salariés.

2 - Programme prévisionnel des actions prévues au cours de l'année 2022

Activité économique de la carrière :

	<u>Année 2020</u>	<u>Année 2021</u>	<u>Année 2022</u>	<u>Année 2023</u> Prévisions
Production :	510 000 tonnes	550 000 tonnes	516 000 tonnes	450 000 tonnes
Ventes :	500 000 tonnes	520 000 tonnes	490 000 tonnes	450 000 tonnes

Monsieur Allorent demande pourquoi la production est supérieure à la vente.

La carrière explique que c'est du stock et qu'en 2022 il a été produit plus pour ne pas avoir à produire trop en 2023 afin de faire face à l'augmentation des prix.

Investissements 2022 :

- changement du pont bascule 40 000 € ;
 - pose d'enrobés à chaud dans toute la cour 115 000 € ;
 - montage d'un malaxeur pour mélanger la recombinaison d'ECF en sortie du chargement déstockage 195 000€ ;
 - campagne de fouilles archéologiques dans la zone Sud-Est 350 000 €.
- Monsieur PORTIER demande le rapport de fouilles. Celui-ci lui sera transmis par la carrière.

Investissements 2023 :

- campagne de découverte zone Sud-Est 300 000 € ;

Communication :

- Suivi écologique : un écologue vient une fois par an sur le site.
 - suivi des mares : 6 mares avec présence de grenouilles agiles et grenouilles vertes, de 4 larves de salamandre tachetée, de tritons marbrés et de tritons palmés.

Monsieur BRE fait remarquer qu'il manque une mare. Les gérants de la carrière précisent qu'elle va être créée très prochainement.

- le Grand-Duc d'Europe a été observé pour la première fois au début des années 2010 et a niché sur le site à partir de 2015. A partir de 2012, il y a un suivi de l'espèce en lien avec Indre Nature. En 2023, un couple et 3 jeunes ont été observés sur la carrière.
- une subvention de 12 500 € est versée annuellement par la carrière à la commune de Cluis afin de contribuer à la conservation du patrimoine communal ;

Engagements pris par l'exploitant :

- bruit : maintien des mesures en place pour réduire les émissions sonores ;
- poussières : maintien des mesures de limitation des envols de poussières vers l'extérieur du site ;
- environnement : réaménagement de la verse à stérile avant la fin de la 1ère phase quinquennale et participation à l'entretien des berges de la Bouzanne ;
- tirs de mines : supprimer le bruit audible.

Monsieur BRISSE alerte sur le fait que des arbres tombent dans la Bouzanne faisant craindre des inondations en cas de fortes pluies. Il demande que la carrière enlève les arbres présents dans la rivière.

Monsieur CLARET précise que les arbres ont été enlevés mais accepte de faire le tour avec Monsieur BRISSE et le syndicat des eaux de la Bouzanne pour constater.

Il est rappelé que dans un rapport rédigé par ce syndicat, il est noté que les arbres présents dans la Bouzanne ne représentent pas de danger.

Monsieur ALLORENT déplore qu'il ne soit pas possible de voir d'évolution.

3 – Bilan des inspections et du suivi des conditions d'exploitation de la carrière par l'inspection des installations classées :

Madame BAKHIYI, Cheffe de la subdivision-2 Indre de la DREAL, confirme aux membres de la commission la réalisation de la visite de contrôle annuelle le 22 janvier 2022.

Cette inspection avait pour objet les thèmes suivants :

- impacts sur le milieu naturel mesures de réduction de l'impact;
- impacts sur le milieu naturel mesures d'accompagnement
- émissions sonores ;
- stockage de produits dangereux ;
- impacts sur le milieu naturel mesures d'évitement ;
- impacts sur le milieu naturel mesures de compensation.

Des écarts ont été constatés sur les 2 premiers points. Ces 2 points ont été levés.

Il est à noter la présence de Grand Duc d'Europe, de la renouée du Japon et l'étanchéification des mares (travaux réalisés très prochainement).

Le 4 août 2023, les données suivantes ont été transmises à l'inspection :

- quantité de matériau extrait : conforme 505 000 tonnes
- mise à jour du Plan de Gestion des Déchets pour la période 2022-2027
- actualisation des garanties financières réalisée le 01/12/2022
- plan topologique à l'avancement
- nombre de tirs réalisés : 26
- mesures des vitesses particulières pondérées de vibration : conformes
- mesures de surpression aérienne : conformes
- analyses des eaux : conformes
- mesures de bruit : non-transmise car tous les 3 ans et conformes en 2021
- mesures de retombées de poussières : conformes.

Le 29 septembre 2022 Monsieur ALLORENT a envoyé une photographie de l'émission d'un nuage de poussières le matin, expliquée par l'exploitant comme étant la remise en suspension des fines déposées la nuit lors du redémarrage de l'activité.

Les actions mises en place pour remédier ont été :

- la mise en place d'une goulotte de chargement en 2021 ;
- l'arrosage le matin en 2023 ;
- le bitumage de la cour en 2022 ;
- le dépoussiéreur avec ré-injection des fines dans le procédé en 2012.

4 – Questions diverses :

Les questions et remarques ont été formulées lors de la présentation réalisée par l'exploitant.

Monsieur ALLORENT demande que soit noté les engagements chiffrés dans le compte-rendu.

La DREAL précise que d'un point de vue réglementaire, la carrière est conforme à l'arrêté.

Monsieur BRISSE invite les membres de la commission à se rendre chez lui pour constater les nuisances.

Monsieur le Maire de Cluis précise qu'il n'a pas de plaintes en mairie et constate des évolutions notables.

Madame le Maire de Mouhers fait le même constat.

En conclusion, Madame la sous-préfète rappelle que les objectifs quantitatifs de la carrière ont été présentés à savoir entre 0,3 et 3 mm/s pour les vibrations, un niveau sonore inférieur à 120 dB pour les tirs ainsi que la réalisation d'une nouvelle étude pour les lieux de contrôle. Elle remercie les personnes présentes pour leur participation.

La sous-préfète d'Issoudun et de La Châtre



Christelle FUCHÉ

**Compte-rendu de la commission de suivi de site
des conditions d'exploitation de la carrière de leptynite et d'amphibolite
de la société CARRIERES DE CLUIS ,
située sur le territoire des communes de MOUHERS et de CLUIS**

* * *

7 septembre 2023

Membres présents :

- Mme Christelle FUCHÉ, sous-préfète d'Issoudun et de La Châtre
- Mme Barbara NICOLAS, maire de Mouhers
- M. Didier FLEURY, maire de Cluis
- Mme Virginie ELION, Conseillère départementale
- Mme Rachida BAKHIYI cheffe de la subdivision-2 de l'Indre de la D.R.E.A.L
- M. Thierry DUBOIS, inspecteur de l'environnement ICPE de la D.R.E.A.L
- M. Vincent PORTIER, président de l'association pour la sauvegarde des sites de Cluis
- M. Emmanuel TENNIERE, Carrières de Cluis
- M. Florian CLARET, Carrières de Cluis
- M. Richard LEBOURG, Carrières de Cluis
- M Frédéric BRUNEAU, Carrières de Cluis
- M. Olivier VRAY, Carrières de Cluis
- M. Thierry MILLET, Carrières de Cluis
- M. André AUBARD, riverain
- M. Claude BRISSE, riverain
- M. Roger MASSICOT, riverain
- M. Jean ALLORENT , riverain
- M. Frédéric BRE, riverain
- M. Olivier PROT, DDT
- Mme Nadia BOUMELLASSA, préfecture de l'Indre
- Mme Delphine ALAPETITE, sous-préfecture de La Châtre